

MAIRIE
DE LESCURE
D'ALBIGEOIS
81380

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 18

Votants 22

Date de convocation :

30/05/2024

Date d'affichage :

30/05/2024

Numéro :

25/2024

Le 05 juin 2024, à 18h00 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents : Elisabeth CLAVERIE – Marie LACAN – Gérard TOUREL – Nelly FACCA – Huguette DELPY-SOUTADE – Thierry MONTBROUSSOUS – Françoise CHINCHOLLE – Franck GARRIC – Marie-Pierre CAMBON – Philippe FOULCHE – Ghislain PELLIEUX – Stéphanie RAYMOND – David POUTRAIN – Nathalie JALBY – Claudette ROUQUETTE-BAULES – Maxime FONTANILLE – Bénédicte CATHALAU – Kadour SAMET.

Absents excusés représentés : Michel ALBENGE (T.MONTBROUSSOUS) – Bruno BARDES (E.CLAVERIE) – Eric ALBERT (G.PELLIEUX) – Bernard DELBRUEL (M.LACAN).

Absents excusés non représentés : Daniel DERRAC – Sylvie CLERGUE.

Absents non excusés non représentés : Xavier PETIT – Francis SALABERT – Guy INTRAN.

Secrétaire de séance : Nelly FACCA

RENOVATION COURTS DE TENNIS

PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Madame le Maire explique qu'il y a lieu de rénover la surface des 2 courts de tennis de la commune.

Les travaux en question consistent à :

- Mise en place du chantier
- Préparation du support : enlèvement de la partie basse du grillage, perforation de la dalle existante tous les 1 m, pose de graves non gélives et fabrication de la surface de jeu (béton poreux) sur 9 cm d'épaisseur
- Revêtement : application de 3 couches croisées de peinture et tracé des lignes
- Fournitures et pose d'accessoires (gratte pieds, poteaux...)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 179 de la loi de finance pour 2011 modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finance rectificative pour 2011,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2334-33,
- Vu le règlement départemental relatif aux attributions de subventions départementales, au titre du fonds de développement territorial du 30 mars 2017, modifié le 30 mars 2018 et le 3 juillet 2020, notamment les Contrats Atout Tarn – aide aux communes de plus de 2 000 habitants (FDT -Axe 3 – Mesure 2),

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la réfection des 2 courts de tennis de la commune s'élevant à 64 000 € HT

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	%	MONTANT TTC
Travaux	64 000.00	76 800.00	Etat (DETR)	40	25 600.00
			Département	40	25 600.00
			FCTVA		10 496.00
			Autofinancement		15 104.00
TOTAL	64 000.00	76 800.00	TOTAL		76 800.00

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération auprès de :
 - l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR),
 - Du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Atouts Tarn
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été votés au budget 2024
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,
Elisabeth CLAVERIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.